

CFDT News

gème HIS



Heure d'Information Salariés des 10 et 11 janvier 2022

Optimiser et profiter
pleinement de votre fin de
carrière

Quel TPS choisir ? Les
avantages de chaque
solution. Les conseils de
la CFDT



Présenté par Cyrille LAFAGE

Animé par Corinne Farin et Jean
Claude Fresnay

Une question ?

1. Maintenant dans le fil de conversation de la Coopnet...
2. Maintenant en levant la main dans la Coopnet « Changer votre ressenti» puis « Intervenir » ... 
3. Par mail auprès de votre contact RP.

Heure Information Salariés

10 et 11 Janvier

Optimiser et profitez
pleinement de votre fin de
carrière

Quel TPS choisir ? Les
avantages de chaque
solution. Les conseils de la
CFDT

#1

Ce qu'il faut savoir sur le
TPS 2022

#2

Les autres solutions

#3

Les démarches

#4

Les conseils de la CFDT

Heure Information Salariés

10 et 11 Janvier

Optimiser et profitez
pleinement de votre fin de
carrière

Quel TPS choisir ? Les
avantages de chaque
solution. Les conseils de la
CFDT

#1

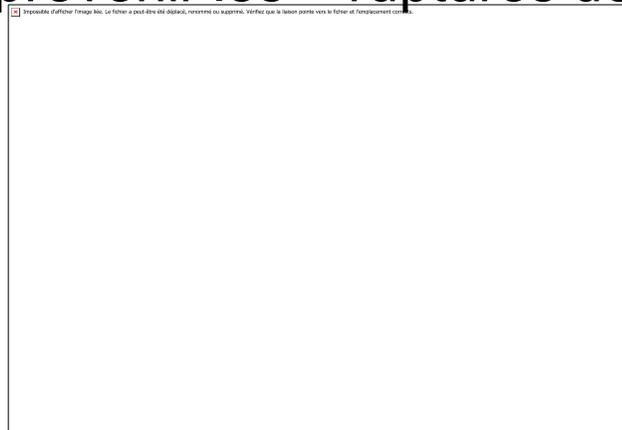
Ce qu'il faut savoir sur le
TPS 2022

#1 Ce qu'il faut savoir sur le TPS 2022

Le contexte

Accord signé par **CFDT** /
Focom / Sud

- L'accord intergénérationnel concerne la période du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} janvier 2024.
- L'accord embarque les fins de carrières, l'alternance et les stages, ainsi que le recrutement de nouveaux salariés et pour la première fois un « **temps de respiration** ».
- Pour **la CFDT**, la négociation a naturellement déboucher sur un accord qui va permettre l'embauche de jeunes (*avec des emplois pérennes*) et le maintien de l'activité des seniors (*qui le souhaitent*), pour prévenir les « ruptures de compétences » dans les services.



#1 Ce qu'il faut savoir sur le TPS 2022

Les recrutements :

La **CFDT** a obtenu que la Direction s'engage à :

- Recruter 8 000 contrats à durée indéterminée sur trois ans,
- Maintenir a minima 3 500 alternant(e)s dans l'entreprise les trois prochaines années (*l'objectif de recrutement = 5% des effectifs*).

#1 Ce qu'il faut savoir sur le TPS 2022

La transmission des savoirs : les tuteurs

Les salariés non cadres exerçant une activité tutorale d'au moins 2 mois, dans le cadre des contrats en alternance ou « année de césure », bénéficient d'une prime fixe de 450€ bruts par année de contrat, pour l'accompagnement d'un alternant ou stagiaire, selon les durées des contrats variables suivantes :

- 6 mois à 17 mois de contrat : 1 prime => 450€ bruts.
- 18 à 29 mois de contrat : 2 primes => 450€ bruts par année de contrat.
- 30 à 36 mois de contrat : 3 primes => 450€ bruts par année de contrat.

#1 Ce qu'il faut savoir sur le TPS 2022

Le temps de respiration :

Les conditions requises :

Il s'agit d'un congé de 3 mois minimum à 12 mois maximum. Tout salarié est éligible dès lors qu'il a 10 ans d'ancienneté dans le groupe, un an d'ancienneté sur son poste et qu'il n'est pas éligible à un dispositif de TPS ou à la retraite dans les 12 mois qui suivent. Le projet de « respiration », sur volontariat, devra être partagé en amont avec le manager et sera piloté par les DRH.

La cible :

En phase d'expérimentation pour les 24 premiers mois du dispositif, un volume annuel maximum de 250 « respirations » sera possible : 125 cadres et 125 non-cadres.

#1 Ce qu'il faut savoir sur le TPS 2022

Le temps de respiration :

Quelques exemples d'activités :

Cycle universitaire sans rapport direct avec son activité professionnelle

Action humanitaire ou sociale notamment dans le cadre des activités de mécénat d'Orange.

Mission de formation dans des écoles, des universités ou instituts de recherche.

Contribution à des projets dans des start-up, ou en PME afin d'accélérer leur développement, leurs projets et de favoriser le partage de compétences.

#1 Ce qu'il faut savoir sur le TPS 2022

Le temps de respiration :

Les modalités financières :

- La rémunération sera maintenue à 100% si le projet de formation est validé par l'entreprise, s'inscrit dans un parcours décidé avec prochain poste déterminé et que le salarié s'engage à rester dans l'entreprise ;
- Dans le cadre d'une mise à disposition dans une start-up ou une autre entreprise, la rémunération pourra être maintenue à 100% dès lors qu'elle est refacturée partiellement ou intégralement à l'entreprise accueillante.

Dans les autres cas :

- la rémunération sera maintenue par l'entreprise à hauteur de 70% ;
- au-delà du maintien à 70%, la rémunération pourra être complétée jusqu'à 100% par des jours du Compte Epargne Temps dès lors que le salarié en est titulaire, dans la limite de ses jours épargnés.

#1 Ce qu'il faut savoir sur le TPS 2022

Les seniors : les Temps Partiels Seniors

Proposition d'un dispositif « TPS 2022 »

population ciblée : années de retraite 2025, 2026, 2027

Personnels éligibles	Durée dans le dispositif	Période d'adhésion au dispositif	Temps de travail	Temps libéré	Rémunération	Complément cotisation retraite
Fonctions centrales et de support	18 à 60 mois	1 ^{er} janvier 2022 au 1 ^{er} janvier 2023	12 mois à 50%*	48 mois en temps libéré*	nouveau Temps travaillé : 70% Temps libéré : 65%	Sur une base 100%
Fonctions opérationnelles et de production	18 à 60 mois	1 ^{er} janvier 2022 au 1 ^{er} janvier 2023	24 mois à 50%*	36 mois en temps libéré*	Temps travaillé : 70% Temps libéré : 65%	

(*) pour un TPS de 60 mois, sinon au prorata

+ rachats de trimestres : participation à hauteur de 50%

nouveau

#1 Ce qu'il faut savoir sur le TPS 2022

Les seniors : les TPS
Les minimas de rémunérations

	Non Cadre Brut	Cadre Brut
Actuel	1 887 €	2 629 €
Dans le cadre de l'accord	2 000 €	2 787 €

+6%

La CFDT a donc demandé et obtenu une forte augmentation des minimas de rémunération pour permettre au maximum de salariés d'en bénéficier.

#1 Ce qu'il faut savoir sur le TPS 2022

Les seniors : les TPS Les possibilités de surcôtes

Y a-t-il des mesures spécifiques liées à la parentalité ?

Deux possibilités existent : la surcote et le rachat de trimestres

Possibilité de surcote

Rachat de trimestres

Pour les salariées qui ont connu des périodes de congés ou de temps partiel liés à la parentalité (congé proche aidant, congé de présence parentale, congé parental, congé d'adoption, disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans, temps partiel de droit pour naissance ou adoption, ou temps partiel dans la limite du 6^e anniversaire de l'enfant, congé de solidarité familiale) qui ont eu pour conséquence de réduire la durée de services retenue pour le calcul de leur retraite de base, par rapport à une activité effectuée à taux plein.

- Possibilité de surcote jusqu'à 4 trimestres pour les salariées dans une situation spécifique (ex : carrière effectuée à temps partiel ayant eu pour conséquence de réduire de plus de 2 trimestres la durée de services retenue pour le calcul de la retraite de base, etc.)
- Possibilité de surcote au delà de 4 trimestres avant d'entrer dans le TPS 2022 quand la réduction de la durée de services liée à la parentalité est > à 4 trimestres. La surcote est alors possible dans la limite du nombre de trimestres de réduction observé, sans pouvoir excéder 20 trimestres.

- Si la retraite de ces salariées est < 1390 €, Orange finance à 100% le rachat de 4 trimestres correspondant à des années d'études supérieures.
- En cas d'absence de trimestres rachetables, Orange verse une indemnité d'un même montant

#1 Ce qu'il faut savoir sur le TPS 2022

Les seniors : la retraite

Ordre de grandeur, en brut, entre activité à 100%, TPS rémunéré 70% puis 65% et retraite

	profile 1	profile 2	profile 3	profile 4	profile 5
bande CCNT	C	D	DB	E	F
salaire de base	33 000	36 000	45 000	58 000	80 000
parts variables	2 000	4 000	3 375	6 670	12 800
rémunération brute de fin de carrière	35 000	40 000	48 375	64 670	92 800
taux de remplacement brut attendu (1)	environ 60% (2)	entre 55% et 60% (2)	environ 55%	environ 50%	entre 45% et 50%
rémunération brute en TPS pendant le temps travaillé (3)	25 000	28 000	35 132	45 269	64 960
% de rémunération brute pendant le temps travaillé	71%	70%	73%	70%	70%
rémunération brute en TPS pendant le temps libéré (3)	25 000	26 000	35 132	42 036	60 320
% de rémunération brute pendant le temps libéré	71%	65%	73%	65%	65%

(1) : le taux de remplacement brut correspond à la première retraite divisée par la dernière rémunération en activité à 100%, hors éléments périphériques (participation, intéressement, avantages en nature,...)

(2) : un peu plus pour les fonctionnaires

(3) : avec application des minima (2 000 € pour les non cadres et 2 787 € pour les cadres) et le paiement des parts variables

Note : l'application des prélèvements sociaux ferait augmenter le taux de remplacement, mais cet effet serait globalement compensé par l'intégration des éléments périphériques de rémunération touchés pendant la période d'activité et de TPS (participation, intéressement, abondement, avantages en nature, etc...)

L'impôt sur les revenus, progressif en fonction de ces derniers, viendra ensuite dans la plupart des cas réduire un peu plus les écarts entre activité à 100% et TPS ou retraite

#1 Ce qu'il faut savoir sur le TPS 2022

L'Indemnité de Compensation Pension Civile :

Cela concerne qui ? C'est quoi ?

Cette indemnité concerne uniquement **les fonctionnaires**. C'est une indemnité que le fonctionnaire percevra au moment où l'entreprise ne pourra plus surcotiser auprès du service des retraites de la Fonction Public.

Pourquoi ?

Le fonctionnaire ne peut légalement surcotiser à la retraite que pour un équivalent d'une année temps plein.

Exemple :

- En cas de TPA à 80%, le salarié pourra surcotiser 5 années.
- En cas de TPS, le salarié pourra surcotiser 2 années à mi-temps. Ensuite, il touchera l'ICPC.

Synthèse TPS 5 ans

#1
Ce qu'il
faut savoir
sur le TPS
2022

Niveau classification	Indice réel	Taux de pension sans TPS	Montant brut de retraite sans TPS	Taux de pension avec TPS	Montant brut de retraite avec TPS	Ecart entre les montants de retraite sans et avec TPS	Montant d'ICPC mensuel	Montant d'ICPC Total (sur 3 ans)	Au bout de combien d'années le salarié est-il perdant ?
2.3	587	78%	2 166 €	77%	2 127 €	39 €	515 €	18 557 €	39,7
3.2	662	78%	2 442 €	77%	2 399 €	43 €	581 €	20 928 €	40,6
4.1	756	78%	2 789 €	77%	2 740 €	49 €	664 €	23 900 €	40,6

Le versement de l'ICPC permet aux AFO de compenser l'impact du TPS 5 ans sur le futur montant de leur pension de retraite.

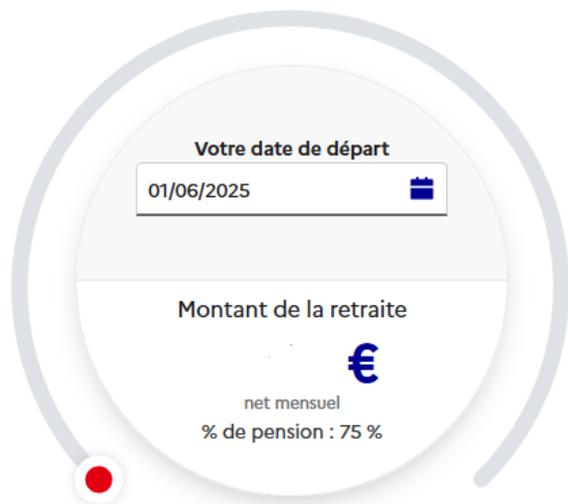


Le site internet : Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public.

ENSAP : le site pour le calcul de la retraite des AFO

Choisir une date de départ

Visualisez le montant de votre retraite en déplaçant le curseur.



Montant de la retraite
€ brut mensuel

Durée retenue
168 trimestres

Durée d'assurance
175 trimestres

% décote (-) / surcote (+)
0

Indice majoré utilisé

Au plus tôt v
01/06/2025

Réinitialiser

Au plus tard v
22/05/2033

Modifiez les paramètres de projection pour la simulation

Indice de rémunération connu :

Indice de départ

Par exemple, 658

Taux d'activité connu : 50/100

+ Ajouter une période

Réinitialiser

✓ Valider

#1 Ce qu'il faut savoir sur le TPS 2022

La clause de sauvegarde et de « rendez-vous »

- **La clause de sauvegarde :**

- *« Dans l'hypothèse d'un allongement des durées de cotisations ou d'une modification de l'âge légal de départ en retraite après l'entrée dans le dispositif « TPS 2022 », le salarié verra son « TPS 2022 » prolongé au-delà de la date initialement prévue, en temps libéré. »*

- **La clause de rendez-vous :**

- Les parties s'engagent, dans l'hypothèse où les dispositifs et réglementaires en matière de retraite (régime de base ou complémentaire) viendraient à être modifiées avant le 1 janvier 2023, date à laquelle les dernières entrées dans le « TPS 2022 » peuvent se faire, à se rencontrer pour en analyser les conséquences. Les parties pourront décider d'adapter par avenant, si nécessaire, les dispositifs du « TPS 2022 » afin de garantir des dispositifs se rapprochent le plus possible de ceux d'origine.

Heure Information Salariés

10 et 11 Janvier

Optimiser et profitez
pleinement de votre fin de
carrière

Quel TPS choisir ? Les
avantages de chaque
solution. Les conseils de la
CFDT

#2

Les autres solutions

Les seniors : le TPS 2018

Accord signé par **CFDT** /
Focom / CGT

- Population ciblée: Retraite fin 2023 ou en 2024
- Entrée jusqu'au 1^{er} juillet 2023 pour une durée de 18 mois

Formule	Rémunération	Temps de travail	Durée dans le dispositif	Temps libéré	Complément cotisation retraite
TPS 65 % Possible en mécénat de compétences	65 %	50 %	18 à 36 mois	24 mois (pour un TPS de 36 mois, sinon au prorata)	sur une base 100 %
TPS 75 % Possible en mécénat de compétences	75 %	50 %	18 à 36 mois	12 mois (pour un TPS de 36 mois, sinon au prorata)	
TPS 80 % Dédié en mécénat de compétences	80 %	50 %	18 à 24 mois	pas de temps libéré	

Moins intéressant que TPS 2022 si vous êtes Fonctions centrales et de support

NB : suite à l'évolution de la législation en la matière la formule dédiée au mécénat ne peut avoir qu'une durée de 2 ans.

#2
Les autres solutions : le TPS 2018

#2

Les autres solutions : le TPA

Les seniors : le TPA

- Population ciblée : Plus de 55 ans
- Le demander 2 mois avant
- Temps partiel entre 50% et 80%
- Rémunération au même taux
 - sauf pour les fonctionnaires à 80% => 85,7%
- Prise en charge de la cotisation retraite par Orange (AFO voir TPS 2022)

Les seniors : le TPSH

➤ **Population ciblée :**
salariés détenteur d'une
reconnaissance handicap
ou reclassés

➤ Retraite avant le 01/01/2027

➤ Entrée avant le 01/01/2024

Formule	Rémunération	Temps de travail	Durée dans le dispositif	Temps libéré	Complément cotisation retraite
TPSH 65 % Possible en mécénat de compétences	65 %	50 %	18 à 36 mois	28 mois (pour un TPSH de 36 mois, sinon au prorata)	sur une base 100 %
TPSH 75 % Possible en mécénat de compétences	75 %	50 %	18 à 36 mois	16 mois (pour un TPSH de 36 mois, sinon au prorata)	
TPSH 80 % en mécénat de compétences sur 24 mois maxi	80 %	50 %	18 à 24 mois	pas de temps libéré	
TPSH 80 %	80 %	50 %	18 à 36 mois	pas de temps libéré	

#2

Les autres solutions : le TPSH

Heure Information Salariés

10 et 11 Janvier

**Optimiser et profitez
pleinement de votre fin de
carrière**

Quel TPS choisir ? Les
avantages de chaque
solution. Les conseils de la
CFDT

#3

Les démarches

Copier / coller du site officiel sur Intranoo

Quelle démarche suivre dans le cadre du TPS 2022 ? Voici les étapes clés du parcours salarié



1 Je m'informe et je réfléchis à ma dernière partie de carrière

Je m'informe sur la retraite : site l'assuranceretraite.fr pour les salariés de droit privé et l'Ensap pour les fonctionnaires.
Je suis le [e-learning](#) « retraite les essentiels »
Je consulte [anoo dernière partie de carrière](#)
Je fais le point sur ma situation afin de me fixer un horizon de départ (estimation de pension, solde CET)
J'explore le champ des possibles : je consulte les pages [anoo TPS 2022](#), j'assiste aux [calls OA Transition retraite](#),
J'utilise la [calculatrice TPS 2022](#) pour vérifier mon éligibilité et évaluer le montant de ma rémunération en TPS



2 Je définis ma date de départ en retraite, je choisis les modalités

Si je suis intéressé.e par le TPS 2022, je demande un [décompte pension](#) ou un [relevé de carrière](#).
Je connais la date de ma retraite à taux plein et le montant prévisionnel
Je prends [rdv](#) avec un-e consultant-e Orange Avenirs. Lors de ce rdv, j'apporte mes documents retraite et j'échange avec le-la consultant.e
Je repars avec les simulations TPS qui m'intéressent
Je réfléchis et je décide librement de souscrire ou non au dispositif



3.2 Je prends rdv avec mon RH de proximité pour signer mon avenant ou mon protocole

Je prends rdv avec mon RH et j'échange sur les modalités de mon TPS 2022
Je signe un avenant à mon contrat de travail ou un protocole et une convention de mise à disposition pour le mécénat de compétences
Je renseigne mon mail personnel (CE, kiosque, Digiposte, Amundi,...)
Mon RH transmet l'avenant ou le protocole au CSRH pour mise en œuvre (paie et congés)



3.1 J'informe mon manager et mon RH, nous organisons mon activité

J'échange avec mon manager et mon RH pour définir l'aménagement de mon nouveau temps de travail et organiser mon activité (sauf mécénat) et la transmission de mon expérience
Si je souhaite un mécénat, je choisis une association avec [la Fondation](#)
J'informe par mail mon-ma consultant-e Orange Avenirs de la simulation choisie afin qu'il la transmette à mon RH



3.3 Je suis en TPS 2022

Avant de partir en temps libéré ou en mécénat de compétences, je réalise [les actions nécessaires](#) pour continuer à accéder à ma messagerie et à [anoo](#)
J'assiste à la formation « [je prépare ma retraite](#) »
Je télécharge le [livret TPS mécénat et/ou TPS temps libéré](#)
Avant d'entrer en temps libéré ou mécénat, je [restitue mes équipements](#)
Si j'ai des questions sur ma rémunération ou mes congés en TPS, je contacte l'accueil salarié du CSRH (0800 777 222)



4 Je réalise les démarches pour ma retraite

Je reçois du CSRH, environ 8 mois avant ma date de retraite, une lettre m'indiquant les démarches à effectuer pour ma retraite
Je demande ma retraite auprès [des caisses de retraite](#).
Je réalise les [démarches auprès d'Orange](#)



5 Je prépare mon départ

Je réalise les [démarches](#) si je souhaite conserver mon mobile

6 Je suis à la retraite

Je reçois ma carte de retraité
J'adhère si je le souhaite à une association de [retraités Orange](#)
Je peux participer aux actions de [la Fondation Orange](#)

Merci pour tout ce que vous avez apporté au Groupe!
Profitez de votre nouvelle vie

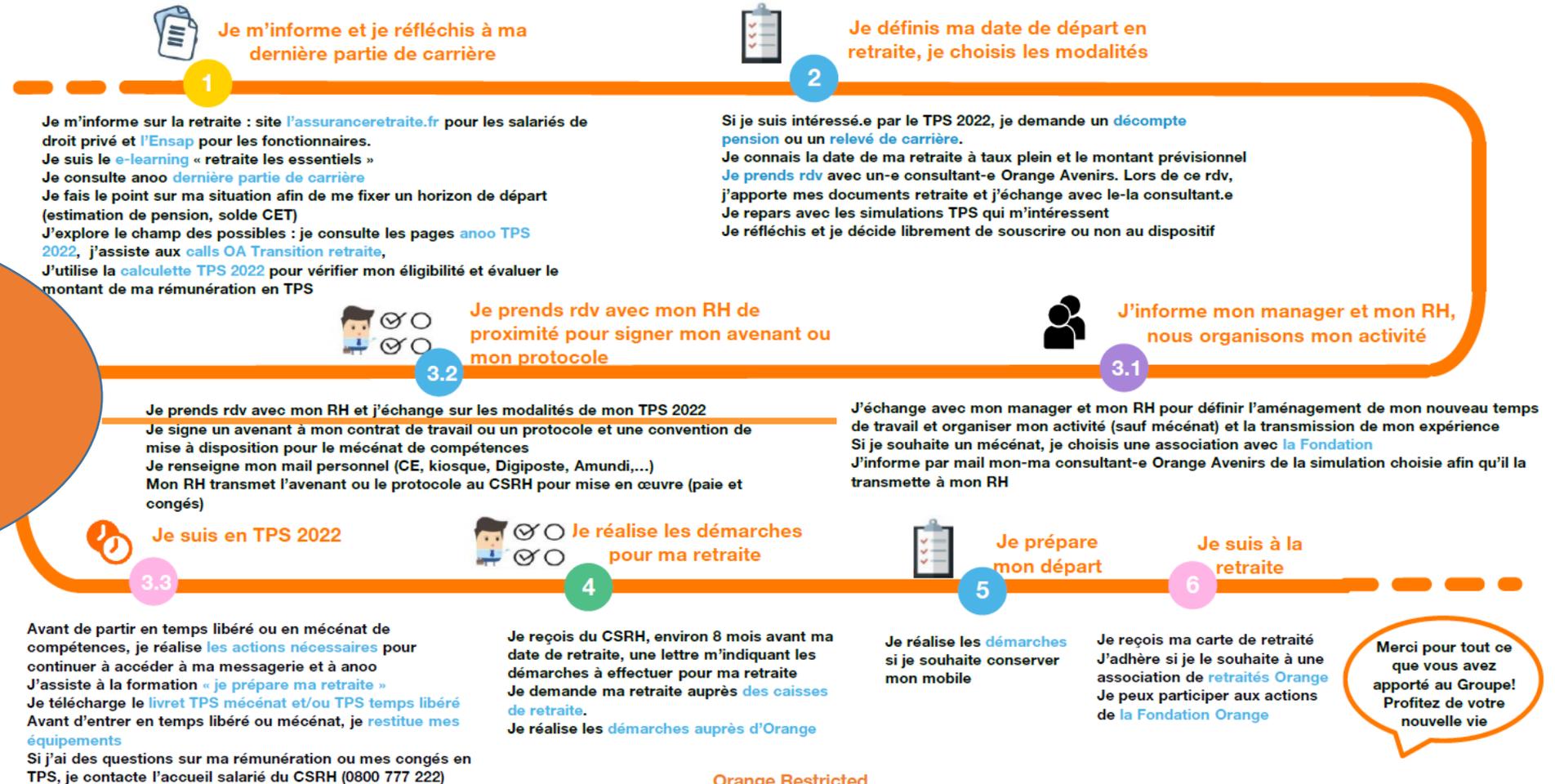
Copier / coller avec les ajouts CFDT

#3

Les démarches

Avant de signer, je négocie ma DG51

Quelle démarche suivre dans le cadre du TPS 2022 ? Voici les étapes clés du parcours salarié



#3

Les démarches

Décision n° 51 du 15 décembre 2009

Dans le cadre des différents dispositifs d'accompagnement mis en place par l'entreprise pour répondre aux besoins des salariés qui, au cours des différentes étapes de leur vie professionnelle, s'inscrivent dans des parcours de mobilités ou de départs de l'entreprise, des mesures individuelles financières peuvent être attribuées, sur décision managériale.

Ces mesures qui s'inscrivent dans un cadrage compris entre zéro et 24 mois de salaire global de base (SGB) seront définies à l'entrée dans les dispositifs.



Brigitte DUMONT
Directrice des Ressources Humaines France

#3

Les démarches

- **ACO : CNAV**

Créez votre compte et connectez-vous sur [le site de l'assurance retraite](#) (CNAV) pour obtenir votre relevé.

Ce relevé est obtenu immédiatement.

- **AFO :**

[Le site de l'ENSAP](#) qui vous dit tout sur votre carrière et votre retraite de la fonction publique.

- **Polypensionné :**

Si vous êtes polypensionné, [le site www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr) facilite vos démarches.

Heure Information Salariés

10 et 11 Janvier

Optimiser et profitez
pleinement de votre fin de
carrière

Quel TPS choisir ? Les
avantages de chaque
solution. Les conseils de la
CFDT

#4

Les conseils de la CFDT

#4

Les conseils de la CFDT

- **Avoir préparé un projet de vie :**

Qu'allez-vous faire en temps libéré et en retraite ? Avez-vous des projets ?

- **Bien étudier les aspects financiers :**

Est-ce que perdre 30% à 35% de vos revenus va vous permettre de vivre la vie que vous espérait ?

- **Prendre un RDV avec Orange Avenir :**

Est-ce que perdre 30% à 35% de vos revenus va vous permettre de vivre la vie que vous espérait ?

- **Ne rien signer sans demander au préalable l'application de la DG 51 :**

En fonction de vos crédits restants, vos enfants à charge ou ascendants,...

Merci.



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**